

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/74

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Procurations : 08

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Salle des Fêtes de Meilhac, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 septembre 2022

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M.GOUDIER Jean-Louis), RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme LACORRE Valérie), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mmes CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), HILAIRE GENIN Karine (Procuration de M.DARGENTOLLE Georges), VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M.GAYOT Loïc

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACORRE Valérie, LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier, DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard et CUILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BREZAUDY Alain

Objet : Renouvellement des logiciels de comptabilité et de paye dans le cadre d'une commande groupée avec l'ATEC

Exposé :

Le Président rappelle qu'en 2021, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale, il avait été indiqué que celle-ci ne pourrait plus assurer la mise à jour de certaines de ses applications informatiques, compte tenu de la multiplication des évolutions règlementaires et de la complexité croissante que cela représente. Toutefois, il avait également été indiqué que l'ATEC continuerait d'accompagner ses adhérents dans la transition vers de nouvelles applications fournies par des éditeurs extérieurs.

Il informe ensuite, que début 2022, la Communauté de Communes avait confirmé le souhait de continuer de bénéficier des prestations d'assistance informatique de l'ATEC.

Une consultation a été lancée au premier semestre auprès de prestataires privés, afin que l'ATEC puisse fournir de nouveaux logiciels dès le 1^{er} janvier 2023.

La Société JVS a donc été choisie pour fournir les logiciels remplaçant ceux de l'ATEC, lors du Conseil d'Administration de l'ATEC du 05 juillet dernier.

Les coûts de ces nouvelles solutions informatiques ont été données à titre indicatif et seront intégrés au barème qui sera approuvé en début d'année 2023 par le Conseil d'Administration et qui s'appuiera sur le barème actuel de prestation simplifiée, n'intégrant pas la fourniture des logiciels édités par l'ATEC.

Pour l'année 2023, pour la Communauté de Communes, hors révision de prix, ils se répartiraient de la manière suivante :

- Logiciel de gestion financière : 1 133,00 €
 - Logiciel de gestion des ressources humaines : 644,00 €
- Soit un total de : **1 777,00 €**

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-74-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception en préfecture : 03/10/2022

Il a été également confirmé que la prestation confiée à la Société JVS comprend aussi la formation et la reprise des données existantes. Pour ces deux volets, il est prévu une prise en charge intégrale par l'agence sur ses fonds propres d'une part et par le Conseil Départemental d'autre part au travers d'une dotation exceptionnelle. Cette prise en charge représente environ 200 000 € TTC.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **approuve** l'offre de fourniture de logiciels métiers pour les collectivités partenaires de l'ATEC 87,
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'installation de ces logiciels et au transfert des données correspondantes.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 29 septembre 2022.

Le Président,
Emmanuel DEXET

